



FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME
COMITE REGIONAL HAUTS DE FRANCE

Déclaration à la sous-préfecture de Senlis le 24-02-1976 sous le n° 16

Siège social : Mairie, Place François-Mitterrand
60870 VILLERS-SAINT-PAUL



Assemblée Générale du 23 novembre 2025 à Choisy au Bac

POUVOIR POUR VOTE EN SÉANCE

(Document à remettre lors de l'émargement des fiches de présence)

Je soussigné : Président du club :

Numéro fédéral du club :

Disposant de : voix (voir tableau joint)

Donne par la présente tous pouvoirs à :

Nom et Prénom :

Qualité et numéro de licence du mandataire :

Date de la réunion pour laquelle la délégation de pouvoirs est donnée, 23 novembre 2025. À l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Oise qui se tiendra le 23 novembre 2025.

En conséquence, assister à l'assemblée, signer la feuille de présence et toutes les autres pièces et procès-verbaux, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes.

Date et signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »

A Le

Article 5 du Règlement intérieur : représentation

Une association ne peut être représentée

- Que par son Président
- Ou un membre délégué de l'association dûment mandaté
- Ou le délégué d'une autre association.

Le représentant départemental (membre individuel) peut être représenté par un autre licencié à titre individuel du même département.